

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Maison de la vie associative - 26 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Chaque année, la Ville de Malakoff attribue des subventions de fonctionnement aux associations.

L'attribution a lieu suite à l'étude du formulaire de candidature par une commission composée des élu.es de la majorité et de l'opposition, de deux membres du Conseil Local de la Vie Associative, et des services municipaux.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La part de Malakoffiotes et de Malakoffiots bénéficiant des activités de l'association ;
- L'intérêt public de l'activité poursuivie par l'association (objet social innovant et/ou inclusif et services proposés accessibles) ;
- L'implication de l'association dans le maillage territorial (partenariats avec les autres associations, les services municipaux, les organismes locaux et participation aux événements municipaux) ;
- Le mode de fonctionnement démocratique et paritaire de l'association ;
- La situation budgétaire de l'association.

Qu'est-ce qu'une subvention ?

La subvention est définie par l'**article 9-1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, dite loi « Économie sociale et solidaire ».**

Une **subvention** est :

- Une contribution **facultative** d'une autorité administrative
- A **l'activité globale** ou à **un projet spécifique** ou au **développement de nouvelles actions...**
- **Initiés librement** par un organisme de droit privé....
- Au motif que cette activité, ce projet, ces nouvelles actions présentent **un intérêt général**.

La subvention est donc à distinguer de la **prestation**, qui est **une rémunération numéraire ou en nature d'une action menée par une association, à la demande de l'autorité administrative ou répondant aux besoins de cette-dernière.**

Qu'est-ce qu'une subvention de fonctionnement ?

La subvention de fonctionnement a vocation à contribuer partiellement au budget nécessaire pour le **fonctionnement normal de l'association, conformément à son objet social.**

Autrement dit, la subvention de fonctionnement contribue partiellement à **l'activité globale et non exceptionnelle de l'association.**

La subvention de fonctionnement **ne peut dépasser 50% du budget total de l'association.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous demandez pour la 1^{re} fois une subvention :

Il convient de renseigner ce dossier de demande de subvention et de joindre les documents suivants :

- Une copie des statuts déposés en Préfecture.
- Une copie de la publication au Journal Officiel.
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.
- Les derniers comptes approuvés par l'Assemblée générale.
- Si votre association perçoit des subventions supérieures à 153 000 €, les derniers comptes approuvés par l'expert-comptable.
- Le dernier rapport d'activité approuvé par l'Assemblée générale.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Le contrat d'engagement républicain (cf. décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021).

Vous avez obtenu une subvention de la ville de Malakoff en 2024 :

Il convient de renseigner ce dossier de demande de subvention et de joindre les documents suivants :

- En cas de modification de l'organisation, les nouveaux statuts de l'association et le récépissé de déclaration de modification à la Préfecture.
- Les derniers comptes approuvés par l'Assemblée générale.
- Si votre association perçoit des subventions supérieures à 153 000 €, les derniers comptes approuvés par l'expert-comptable.
- Le dernier rapport d'activité approuvé par l'Assemblée générale.
- Un relevé d'identité bancaire.
- Le contrat d'engagement républicain (cf. décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021).

Vous êtes une association, un comité sportif des Hauts-de-Seine affilié, un club professionnel de sport de haut niveau :

Dans le cadre du contrat triennal 2025-2027 conclu entre la Ville de Malakoff et le Département des Hauts-de-Seine, vous êtes éligible à l'appel à participation émis par la Direction des Sports de la Ville de Malakoff, qui vous permet de bénéficier d'une subvention départementale de soutien au sport de haut niveau. Cette subvention départementale est cumulable à la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Ville par le présent formulaire.

Ce dossier est à remplir et renvoyer avec les pièces complémentaires demandées au Service Vie associative :

- Par courriel à vieasso@ville-malakoff.fr
- OU
- Par courrier ou dépôt sur place à la Maison de la Vie Associative, 26 rue Victor Hugo, 92240 Malakoff

Date limite de retour : LE MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

DOSSIER

- 1^{ère} demande**
 Renouvellement

1) Identité de l'association

Nom de l'association :

Objet de l'association :

.....
.....
.....
.....

Adresse (siège social) :

.....
.....

Téléphone :

E-mail :

Numéro d'enregistrement RNA :

Numéro de Déclaration au journal officiel

Date de publication au JO.....

Nombre d'adhérents : Dont Femmes : Hommes :
Dont Malakoffiotes : Malakoffiots :

Montant de l'adhésion annuelle par adhérent-e :

Nombre de bénévoles investis dans l'association : Dont Femmes : Hommes :

Nombre de salariés-e-s :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

Composition du bureau :

Fonction dans l'association (à modifier si besoin)	Nom	Adresse	Tél./mail
Président.e			
Vice-président.e			
Secrétaire			
Trésorier			
Référent.e du présent dossier de subvention			

2) Bilan des actions réalisées en 2024 :

Merci de préciser les éléments suivants :

Description de chaque action menée ;

Participants à chaque action (nombre et typologie) ;

Gratuité ou montant du tarif de chaque action ;

Partenariats menés pour mettre en œuvre l'action.

3) Bilan financier au moment du remplissage du présent formulaire.

ACTIF	PASSIF
Immobilisations (brevets, logiciels, fonds commercial, terrains, matériel, mobilier, titres financiers)	Fonds propres (fonds associatifs avec ou sans droit de reprise)
Créances usagers dues à l'association	Subventions d'investissement
Stocks	Réserves
Comptes bancaires	Report à nouveau
Caisse	Résultat de l'exercice
	Emprunts
	Découverts bancaires
	Autres dettes (cotisations sociales et factures à régler)

Pour les demandes inférieures ou égales à 5 000 euros, merci de ne remplir que les éléments surlignés en bleu.

4) Activités prévues en 2025 :

Merci de préciser les éléments suivants :

Description de chaque action prévue ;

Public visé (nombre et typologie) ;

Gratuité ou montant du tarif de chaque action ;

Partenariats envisagés pour mettre en œuvre l'action.

5) Budget prévisionnel 2025

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
Achats		Subventions	
- Matières et fournitures (mobilier, matériel, documentation)		- Etat	
- Autres fournitures (abonnements, logiciels)		- Conseil régional	
Services extérieurs		- Conseil départemental	
- Locations		- Communes	
- Entretien et réparation		• Ville de Malakoff	
- Publicité et publication		•	
- Rémunérations intermédiaires, honoraires et défraiements		- Agence de service et de paiement (contrats aidés)	
Autres services		- Autres établissements publics	
- Déplacements		•	
- Formations		•	
- Assurances		- Fédérations, Fondations	
- Services bancaires		•	
Impôts et taxes		•	
- Impôts et taxes sur rémunération		- Union Européenne	
- Autres impôts et taxes		Ressources propres	
Charges du personnel		- Cotisations	
- Rémunérations		- Dons	
- Charges sociales		- Vente de produits et/ou de prestations de services	
Dépenses diverses (A PRECISER)		- Recettes de manifestations	
-		Ressources diverses (A PRECISER)	
-		-	
-		-	
Report débiteur		Report créditeur	
TOTAL		TOTAL	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE*			
UTILISATION DES CONTRIBUTIONS		TYPOLOGIE DES CONTRIBUTIONS	
Secours en nature		Dons en nature	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens			
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

*Pour les associations déposant une demande à partir de 5 000 €

6) Attestation sur l'honneur

Cette partie doit obligatoirement être remplie, quel que soit le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée.

Je soussigné(e), (nom et prénom) , représentant(e) légal(e) de l'association*

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclaration et paiements correspondants) ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- déclare avoir souscrit au contrat d'engagement républicain en application du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

demande une subvention de fonctionnement de€ ;

précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association dont je vous joins le Relevé d'Identité Bancaire.

J'accepte que la Ville de Malakoff utilise les coordonnées de l'association, mentionnées dans la première partie du dossier de demande de subvention, dans le cadre d'échange entre associations et partenaires.

OUI

NON

Fait le :.....

A :.....

Signature

**Si le/la signataire n'est pas le/la représentant.e statutaire ou légal.e de l'association, merci de joindre le pouvoir ou mandat lui permettant de signer cette attestation.*